

République Française	 <b>SOLUTRÉ-POUILLY</b> Arrêté n° 2025/018	COMMUNE DE SOLUTRE-POUILLY
Département de Saône et Loire		Extrait du Registre des arrêtés du Maire de la commune de SOLUTRE-POUILLY
Arrondissement de Mâcon		
OBJET :	Arrêté de voirie LHTP. Travaux pour pose de réseau télécom, Rue du Château du 1 <sup>er</sup> au 30 Avril 2025.	

Nous, Maire de Solutré-Pouilly,

- Vu la demande d'autorisation de travaux transmise le 13 Mars 2025 par LHTP, 27 Rue Chamberlin, 21121 HAUTEVILLES LES DIJON, représentée par Monsieur Philippe LHOMME, pour des travaux de fouille, tranchée pour pose de 80 ml de réseau télécom FTTH Orange sous chaussée, Rue du Château à SOLUTRE-POUILLY,
- Vu le Code des Communes,
- Vu le Code de la voirie routière,
- Vu que pour la bonne exécution des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement.

### ARRETONS

#### ARTICLE 1 : Autorisation.

Le bénéficiaire est autorisé à exécuter les travaux décrits ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2025 pour une durée de 30 jours calendaires.

ARTICLE 2 : en raison des travaux sous la chaussée, la circulation sera alternée manuellement rue du Château.

#### ARTICLE 3 : Stationnement.

Le stationnement sera interdit pendant toute la durée des travaux sur la zone des travaux.

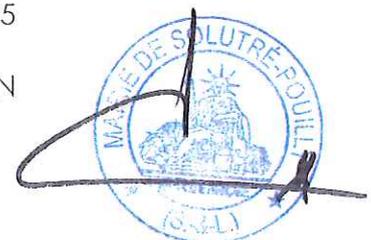
#### ARTICLE 4 : redevance d'occupation du domaine public.

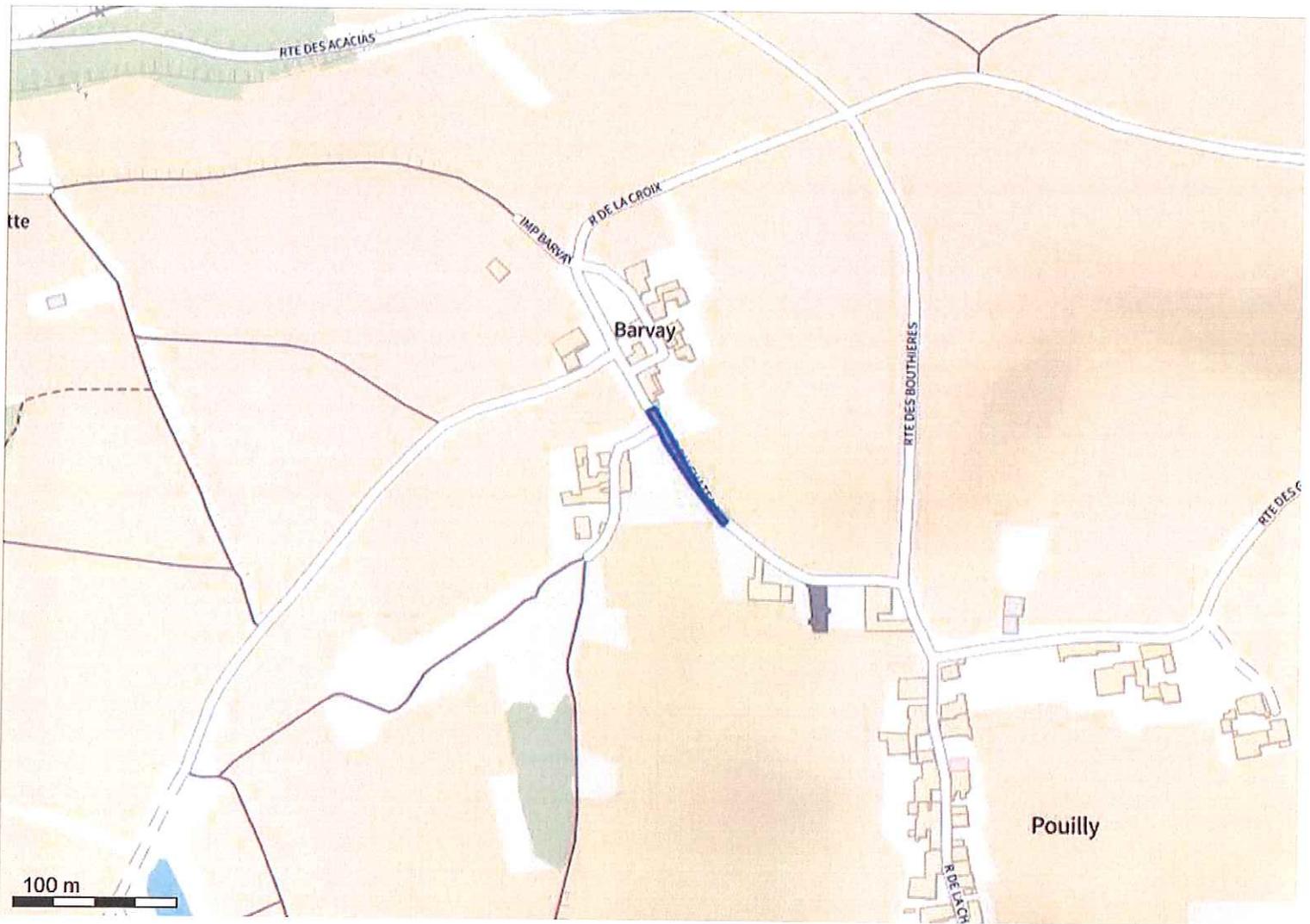
Par délibération du 3 novembre 2009, la municipalité a fixé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 une redevance d'occupation du domaine public de 20€ par mois à compter du 4<sup>ème</sup> mois d'occupation du domaine public (pour échafaudage, clôture de chantier, dépôt de matériaux, bois, engins de chantier, matériels de chantier...). La première demande jusqu'à concurrence de 3 mois est gratuite. Le règlement de cette participation se fera par l'émission d'un titre de recette établi au nom du demandeur.

#### ARTICLE 5 : Sécurité et signalisation de chantier

Les panneaux de circulation réglementaires seront installés par l'entreprise chargée d'exécuter les travaux pour permettre l'application du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie et publié dans les conditions habituelles.

Fait à SOLUTRE-POUILLY  
 Le 14 mars 2025  
 Le Maire,  
 Alban VOSSION





Système géodésique : WGS 84  
 EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>4.73733749,46.29385089 4.73737504,46.29380641 4.73742332,46.29375822
4.7374716,46.29368594 4.73771837,46.29343204 4.73795172,46.29323003 4.73797854,46.29325227 4.73778811,46.29339868
4.73766204,46.29354509 4.7373965,46.29386942 4.73733749,46.29385089</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:
Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

**Polygone 1**

(46.293851 4.737337); (46.293806 4.737375); (46.293758 4.737423); (46.293686 4.737472); (46.293432 4.737718); (46.293230 4.737952);  
 (46.293252 4.737979); (46.293399 4.737788); (46.293545 4.737662); (46.293869 4.737397); (46.293851 4.737337);